

**CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN ORIENTATION ET
AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUELLE OU INDIVIDUEL
REMPACEMENT À TEMPS COMPLET
(POUR UNE DURÉE DE 12 MOIS)**

DIRECTION ADJOINTE DES ÉTUDES AUX SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Concours P-2021-2022-23 3^e affichage

Nature du travail

Les emplois de **conseillère ou conseiller d'orientation** comportent plus spécifiquement des fonctions de conseil, d'aide et d'accompagnement auprès de l'étudiante ou de l'étudiant dans le choix d'un profil de formation qui lui convient compte tenu de ses caractéristiques individuelles et selon l'orientation choisie pour son cheminement scolaire et sa carrière professionnelle.

Les emplois **d'aide pédagogique individuelle ou individuel** comportent plus spécifiquement des fonctions de conseil, d'assistance, d'animation et d'information auprès des étudiantes et étudiants relativement à leur cheminement scolaire. Ils comportent également des fonctions de conseils auprès du personnel enseignant et du personnel cadre relativement aux programmes d'enseignement et au cheminement scolaire des étudiantes et étudiants.

Quelques attributions caractéristiques

Volet conseiller en orientation (60% ou 3 jours)

La personne de cette classe d'emploi effectue des tâches relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre des objectifs et des politiques du service d'orientation en tenant compte du plan de réussite du Collège. Elle est chargée de l'application de ces politiques.

Évaluer les étudiantes et étudiants lors d'entrevues de counseling et de rencontres de groupe quant à leurs intérêts, leurs aptitudes, leurs capacités, leur personnalité, leurs expériences professionnelles et leurs besoins en utilisant des méthodes appropriées.

Participer à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.

Conseiller les étudiantes et étudiants sur les modalités d'admission à l'université et sur les débouchés pour les différents programmes de formation technique.

Préparer et maintenir à jour le dossier des étudiantes et étudiants sur les questions relevant de sa compétence.

Volet aide pédagogique individuel (40% ou 2 jours)

Conseiller et informer les étudiantes et étudiants dans le choix de leur programme et de leurs cours, dans l'aménagement de leur programme d'études, dans les changements d'orientation, de spécialités ou d'abandon de cours et sur leurs conséquences. Elle ou il les informa du Règlement sur le régime des études collégiales et des politiques pédagogiques du Collège.

Analyser les dossiers des étudiantes et étudiants, identifier les causes d'échecs et d'abandons, suggérer aux étudiantes et étudiants des mesures d'aide appropriées à ces situations, effectuer un suivi et faire régulièrement rapport à ce sujet à la direction de son service.

Assurer l'accueil, l'information et la référence auprès des étudiantes et étudiants souhaitant se faire reconnaître des acquis scolaires et les conseiller dans leur démarche. Assurer la liaison avec les évaluatrices et évaluateurs.

Faire l'étude des dossiers scolaires des étudiantes et étudiants aux fins de l'admission et l'étude des profils scolaires et vue de l'émission des sanctions d'études.

Effectuer des recherches sur le rendement scolaire et l'interprétation de données relatives au cheminement scolaire de l'étudiante ou de l'étudiant.

Conseiller les étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers.

Globalement, l'aide pédagogique individuel et conseiller en orientation :

Collaborer avec le personnel enseignant et les autres personnes intervenantes concernées à l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du plan de réussite du Collège en vue de l'amélioration de la réussite scolaire et de la diplomation des étudiantes et étudiants.

Entretenir des relations constantes avec les représentantes et représentants du marché du travail, les administratrices et administrateurs, le personnel enseignant et les autres institutions impliquées dans l'orientation des étudiantes et étudiants.

Concevoir, organiser et animer avec les personnes intervenantes concernées, des activités favorisant le cheminement scolaire de l'étudiante ou de l'étudiant.

Participer à diverses rencontres d'information sur le contenu des programmes.

Participer à différents comités de programmes.

Qualifications requises

Diplôme universitaire terminal de premier cycle en sciences de l'éducation ou en orientation ou tout autre diplôme universitaire de premier cycle jugé pertinent.

Trois ans d'expérience. (Un atout)

Être membre de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Exigence particulière

Réussir l'épreuve de français.

Date d'entrée en fonction :	Juin 2022 au 22 juin 2023
Horaire de travail :	35 heures par semaine selon les besoins des opérations
Taux horaire :	Entre 27,08 \$ et 47,98 \$
Service :	Direction adjointe des études aux services aux étudiants
Supérieur immédiat :	Marie-Pascale Tremblay, directrice adjointe des études aux services aux étudiants

**Faire parvenir votre candidature, en identifiant le numéro du concours,
avant 16 h, le 13 juin 2022.**

Par la poste :

Direction des ressources humaines
Collège d'Alma
675, boulevard Auger Ouest
Alma (Québec) G8B 2B7

Par courrier électronique :

rhu@collegealma.ca

Nous remercions de leur intérêt toutes les personnes qui soumettront leur candidature.

Il est à noter que la réception des candidatures sera confirmée,
mais seulement les personnes retenues en entrevues seront contactées.

Le Collège d'Alma applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.